



---

## POUR DÉCISION

### PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Approbation des procès-verbaux de la 293<sup>e</sup> session du Conseil d'administration

1. Les procès-verbaux de la 293<sup>e</sup> session ont été distribués aux membres du Conseil d'administration pour permettre à ceux qui le souhaitent d'apporter des corrections et de les soumettre au Bureau.
2. Le vendredi 11 novembre 2005 à midi, le Bureau avait reçu la correction suivante:  
  
*Paragraphe 74, version anglaise, rajouter «on Myanmar» après «Regarding Case No. 2268».*
3. *Sous réserve de la correction ci-dessus, le Conseil d'administration voudra certainement approuver les procès-verbaux de la 293<sup>e</sup> session.*

Genève, le 14 novembre 2005.

*Point appelant une décision:* paragraphe 3.